

Rémunération des courtiers Échelon

À titre d'assureur, Échelon, Compagnie D'Assurances Générale conclut des ententes avec des courtiers d'assurances indépendants partout au pays. Les courtiers sont des gens d'affaires indépendants qui entretiennent des relations avec plusieurs compagnies d'assurances. Ils disposent de l'expertise nécessaire pour évaluer vos besoins en assurance, vous conseiller et recommander de l'assurance en votre nom. Nous prenons bien soin de nous assurer qu'Échelon et ses courtiers s'acquittent de leurs activités conformément aux plus strictes normes professionnelles.

Commissions

Les courtiers sont rémunérés sous forme d'un versement de commission calculé en fonction d'un pourcentage de votre prime d'assurance. Les courtiers doivent déclarer, sur demande, leur revenu de commissions gagné d'une police d'un client.

Le tableau ci-dessous donne la ventilation des commissions versées par Échelon aux courtiers contractuels :

| | Commission de base | Commission versée si le courtier commande des rapports sur les écarts financiers et/ou un rapport Autoplus |
|----------------------|--------------------|--|
| Véhicule de tourisme | 12,5 % | 13,5 % |
| Véhicule commercial | 12,5 % | 13,5 % |

Commission sur le bénéfice réalisé (CBR)

Échelon accorde des commissions sur le salaire réalisé à ses courtiers.

De temps à autre, Échelon peut organiser des concours conçus pour améliorer l'efficacité du fonctionnement de l'entreprise.

Propriété des maisons de courtage et prêts aux entreprises

Échelon ne détient aucune propriété financière dans quelque maison de courtage que ce soit et n'offre aucun prêt aux courtiers.

Pour toute question, veuillez nous faire parvenir un courriel à marketing@egi.ca ou communiquer avec votre courtier d'assurance.